



COMMUNE
DE SALVAGNAC
81630 SALVAGNAC

Tél. 05.63.33.50.18

Fax. 05.63.33.57.73

Courriel: mairie.salvagnac@wanadoo.fr

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le neuf avril à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la commune de SALVAGNAC proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément aux art. L121-10 et L 122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : M. MIRAMOND Bernard, Mme GERMA-LOUBET Candie, M. LECOMTE Olivier, Mme LAGARRIGUE Christel, M. BALARAN Roland, Mme BRUNWASSER Mireille, M. VILLARET Bernard, Mme MASSAT-PETER Frédérique, Mme ADDED Régine, M. GERAUD Yves, M. SEGUIGNES Yannick, Mme HUAN-JAUSSAUD Marie, M. RAYMOND Yves, Mme PRADIER Antoinette,

Était absent : M. BOULZE Bernard qui donne procuration à M. Yves Raymond

Secrétaire de séance : Mme MASSAT-PETER Frédérique.

A) PREALABLE :

- Le Maire à la demande de Mme Massat remet à la discussion le point 11 du compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal, reporté à la fin du conseil.

B) ORDRE DU JOUR :

1: Comptes administratifs 2014 et affectation de résultats: commune, assainissement, lotissement et caisse des écoles.

M. le Maire commente en détails les comptes de l'exercice 2014 et le budget prévisionnel 2015.

COMMUNE :

Compte administratif : en section de fonctionnement :

Dépenses : 1 016 212,01 euros

sur le poste « locations mobilières » nous retrouvons le jeu d'écriture lié au rachat du contrat concernant les photocopieurs permettant une économie substantielle.

Recettes : 1 120 693,57 euros

les dotations de l'état passent en 2015 de 139 884 euros à 125 391 euros mais sont compensées par une augmentation de la dotation Solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation.

RÉSULTAT EXCÉDENTAIRE 2014 de fonctionnement : 104 481,56 euros auquel il faut ajouter le report au 31/12/2013 de +103150.09 € : résultat cumulé excédentaire de 207 631.65€

Compte administratif en section d'investissement :

Dépenses : 233 461,91 € Recettes : 300 352,18 €

Sont inscrits au budget 130 000 euros pour démarrer les travaux de voirie de l'école et 10 000 euros pour le parking; 11 130 euros pour la rénovation du dépositaire et l'ossuaire du cimetière; 3000 euros est prévu pour la création du site internet et 25 000 euros sont prévus pour des travaux sur des bâtiments communaux.

Il est prévu pour l'agrandissement de l'école une subvention de la Région de 25 000 euros et du Département de 40 600 euros

RÉSULTAT EXCÉDENTAIRE 2014 d'investissement de 66 890,27 euros auquel il faut déduire le report au 31/12/2013 de -62670.68 €: résultat cumulé excédentaire de 4219.59 €

Mme M. Brunwasser responsable de la commission finances nous présente un document graphique détaillant divers postes de dépenses réalisées en 2014 et prévisionnelles de 2015 :

- le prévisionnel des salaires nets et indemnités du personnel communal
- le détail des dépenses 2014 pour la cantine scolaire
- les dépenses EDF 2014 sur les bâtiments communaux et l'éclairage public
- les dépenses de carburants, combustible et eau
- l'organigramme communal composé de 3 agents techniques, 2 agents administratifs et 11 agents affectés à l'école.
- le budget primitif 2015 sous forme de graphes statistique de type camembert
- l'état des emprunts en cours

Des économies sont possibles en électricité sur la salle omnisport (abonnement tarif jaune moins cher), le vestiaire du terrain de foot, la salle Caraven Cachin. Des études sont menées pour baisser les charges de l'éclairage public. Un diagnostic thermique sur les bâtiments communaux est en cours. Certains emprunts en cours dont les taux sont élevés et non renégociables pourraient être rachetés.

En tant que membre du comité « site internet », Mme M. Brunwasser rend compte de l'avancée des discussions sur le choix d'un créateur de site local sur la base d'un cahier des charges élaboré ces derniers mois.

M. Y. Raymond renvoie que la communauté de communes travaille sur son propre site pour un tarif moindre.

M. le Maire propose de se renseigner auprès du responsable internet de la communauté de commune.

Ce qui a été discuté :

- Transformation de la garderie en ALAE pour bénéficier d'une aide de la CAF
- Prévoir l'augmentation du tarif garderie famille
- Travail en cours sur les achats pour la cantine

Ce qui a été décidé par vote :

- Augmentation des prix du repas de la cantine à 2,50 euros (2.30 € en 2014): **ADOPTÉ à l'unanimité**
- Augmentation de la participation des autres communes pour l'inscription d'un enfant à l'école à 1350 euros (1300 € en 2014) : **ADOPTÉ à l'unanimité**

ASSAINISSEMENT

Recettes exploitation 2014 : 39 397,22 € - Dépenses exploitation 2014 : 24 831,33 €

Résultat excédentaire 2014 : 14 565.89 € + Report excédentaire 2013 : 46 992,30 €

= **Excédent cumulé 2014 : 61 558, 19 €**

Pour 2015, le budget section exploitation sera équilibré à 109 558 euros

Recettes investissement 2014 : 22 794,94 €_Dépenses investissement 2014 :11 436,00 €

Résultat excédentaire 2014 : 11 358.94 €_ Report Excédentaire 2013 : 30 085,88

= **Excédent cumulé 2014 : 41 444,82**

Pour l'année 2015 le budget investissement sera équilibré à 187 850 euros

Une étude sur l'assainissement a permis de déterminer les travaux nécessaires à la remise en état des réseaux Sud du village et lagunage partie Ouest). Cette étude a permis de confirmer l'adéquation entre le système existant et les prévisions de croissance du village au moins pour les 10 ans à venir.

Des travaux sont programmés en 3 phases par rang d'urgence. La première opération consistera à raccorder le versant Sud par relevage au réseau lagunage. Dans la première phase, il faudra étancher de nombreux regards sur les deux réseaux et mettre en conformité le déversement du poste de relevage de l'école.

Également cette année, il est nécessaire de procéder au curage des lagunes et aménager l'arrivée des effluents.

Le budget assainissement est autonome. L'excédent réalisé et les subventions diverses permettront de réaliser ces travaux.

LOTISSEMENT

Dépenses de fonctionnement : 49 313.30 _ Recettes de fonctionnement :191355,78€

Dépenses d'investissement : 181 834,92 _ Recettes d'investissement : 0

Le budget prévisionnel est conçu sur l'hypothèse de vente de deux terrains par an. Un budget est prévu pour l'agrémentation du lotissement par des plantations.

M. Fenestre a repris l'ensemble des plans pour un nouvel aménagement, le Conseil Municipal le remercie pour son aide précieuse et bénévole.

Le budget est équilibré en section de fonctionnement à 600 973,85 € et à 679 693.07 € en section d'investissement : 679 693,07 euros

CAISSE DES ECOLES

Solde d'exécution 2014 de la section de fonctionnement : 2395,66 euros + report excédentaire de 5 210.27 € = **excédent à reporter pour 2015 de :7605.93 €.**

Il est prévu au budget en dépenses et en recettes 2015 un montant de 23 755 euros

2 : Vote des taux d'imposition 2015

Les taux d'imposition restent inchangés

Taxe d'habitation : 15,72 %

Taxe foncière bâti : 30,89 %

Taxe foncière non bâti : 100,48 %

Adopté à l'unanimité

3 : Vote des documents budgétaires 2014 et 2015

M. le Maire sort de la salle du conseil afin que M. Y. Raymond, doyen d'âge, procède aux votes des comptes administratifs 2014.

COMMUNE

_ Vote des comptes administratifs : Contre : 3, Abstention : 0, Pour : 12

_ Affectation des résultats : excédent de fonctionnement de 207 631,65 euros : contre : 3, abstention : 0, pour : 12

_ Vote du budget primitif 2015 : contre : 1, abstention : 0, pour : 14

ASSAINISSEMENT

- Vote des comptes administratifs : contre : 0, pour : 15
- Affectation de résultats : excédents reportés de fonctionnement et d'investissement sur le budget 2015 : Adoptée à l'unanimité
- Budget assainissement : Adopté à l'unanimité

LOTISSEMENT

- Vote du compte administratif : contre : 1, abstention : 2, pour : 12
- Vote du budget primitif 2015 : contre : 2, abstention : 1, pour : 12

CAISSE DES ECOLES

Voté dans le budget communal. On peut noter la diminution de l'excédent car le budget est satisfaisant.

Ce budget est soumis au vote du groupe de gestion de la Caisse des Écoles composé du Maire et de trois conseillers municipaux

- Vote du compte administratif : Abstention : 1, pour : 3
- Vote du budget primitif 2015 : abstention : 1, pour : 3

M. le Maire salue le travail intense pour la réalisation de ces comptes de Mesdames N. LUTSEN, M. BRUNWASSER, R. ADDED

4 : Enquête publique pour la vente d'un chemin « pattus »

Le chemin goudronné n'est pas sur son emprise normale. Nous devons voter une enquête publique pour le vendre : ADOPTE à l'unanimité

5 : Adhésion au groupement de commandes initié par le SDET (Tarifs électricité)

Cela concerne les tarifs jaunes et verts. Le SDET met en concurrence tous les fournisseurs pour avoir les meilleurs tarifs : ADOPTE à l'unanimité

6 : Convention de servitude sollicité par ERDF

Il s'agit d'une ligne enterrée sur un terrain communal nécessitant une convention de servitude. Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

7 : Validation des statuts de la Communauté de Communes Vère Grésigne Pays Salvagnacois

Il s'agit de voter l'extension de la compétence « desserte numérique » à la communauté de commune : ADOPTE à l'unanimité

C] QUESTIONS DIVERSES

1 : Résultats du recensement pour l'INSEE

1034 habitants recensés, il y aurait entre 1130 et 1140 habitants au total.

En 2005, nous étions 984, cela représente une augmentation de 14 % en 10 ans.

Nous sommes passés de 528 à 581 logements.

2 : Marie Huan demande le paiement en heures complémentaires pour le remplacement effectué à la cantine par Mme B : Adopté à l'unanimité

3 : Des plants de lavande ont été volés dans les bacs le lendemain de leur plantation.

4 : M. Y Raymond nous fait part de la proposition par la Dépêche du Midi d'un encart publicitaire sur le Guide de l'Été à 1033 euros la demi page : rejeté car trop cher

5 : Point 11 du compte rendu du conseil municipal du 29 janvier 2015

Il portait sur une discussion animée au sujet de l'occupation de la zone de Sivens. M. le Maire nous lit le compte rendu initial de la secrétaire et celui qu'il propose au conseil municipal. Il nous rappelle que le compte rendu du CM n'est pas obligatoire. La majorité des membres du conseil approuvent l'idée de retranscrire la teneur des échanges lors du conseil municipal dans le compte rendu. Pour celui du 29 janvier, le principal intéressé étant absent, M. le Maire propose de lui en faire-part et de reporter l'approbation du compte rendu au prochain conseil municipal

6 : Mme A. Pradier nous signale le débordement d'une buse rue du Soleilhat

7 : M. Y. Raymond signale le stationnement d'un véhicule devant l'ancien garage

8 : M. R. Balaran fait le point des derniers travaux de voirie

M. le Maire lève la séance à 0h15

Le Maire,
Y. RAYMOND.

